

BUDGET 2021

Moment fort de la vie municipale, le budget primitif pour l'année 2021 a été voté par le Conseil municipal le 13 mars dernier. Vous trouverez dans ce dossier spécial les grands axes du budget de votre ville, qui, malgré la situation inédite que nous vivons, confirme la gestion saine des finances communales par l'équipe municipale, sans aucune augmentation des taux d'impôts communaux. Celle-ci octroie ainsi à la Ville les marges de manœuvre nécessaires, lui permettant aujourd'hui de faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire de la Covid-19. Et ce, tout en continuant de proposer des services de qualité pour toutes les générations de Maisonnais et d'investir dans de nouveaux projets.

Malgré la conjoncture économique difficile que connaissent les collectivités ces dernières années en raison, notamment, de la baisse constante des dotations de l'État et de la suppression progressive jusqu'en 2023 de la taxe d'habitation, la Ville de Maisons-Alfort réaffirme sa volonté de poursuivre une gestion équilibrée de ses finances et reste plus que jamais mobilisée pour poursuivre son effort d'investissement dynamique en faveur des Maisonnais. Le budget 2021 s'inscrit ainsi dans la continuité de la politique financière menée de longue date par la Ville.

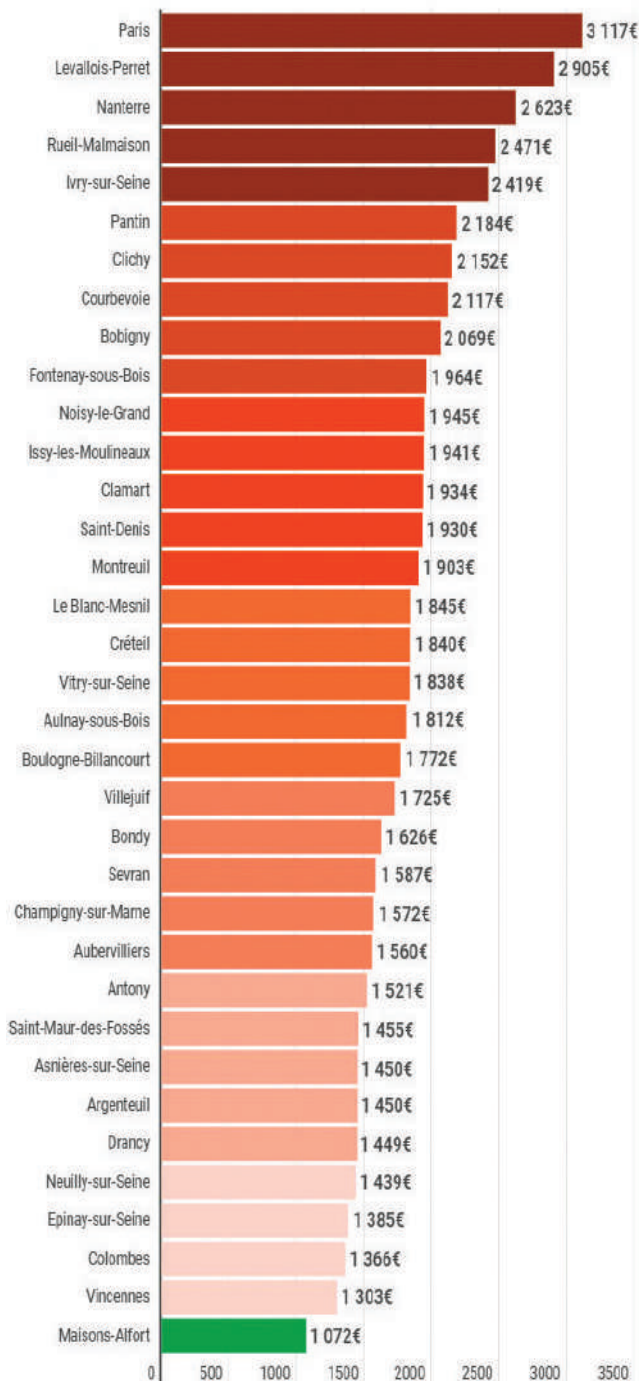
Maisons-Alfort, une gestion saine des finances communales

Maisons-Alfort est la Ville qui se distingue en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, de son endettement et de la pression fiscale exercée sur les familles parmi les communes de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne (9 communes). Cette gestion budgétaire soucieuse de l'argent des contribuables caractérise la Ville depuis de nombreuses années et sera poursuivie en 2021 conformément aux engagements pris de longue date par l'équipe municipale.

Dépenses de fonctionnement des 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant).

Les orientations budgétaires pour l'année 2021

- La préservation du cadre de vie pour tous les Maisonnais
- Le maintien de services et d'équipements à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux présents dans tous les quartiers de notre ville
- La bonne gestion des finances communales en limitant strictement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à seulement +0,4 %
- La reconduction des taux communaux d'imposition de taxes foncières bâtie et non-bâtie en 2021 sans augmentation par rapport à 2020
- Le plafonnement pour 2021 du recours à l'emprunt à un montant inférieur à 3 millions d'euros afin de stabiliser durablement l'endettement communal par habitant à un niveau inférieur à 500 euros faisant de notre commune l'une des villes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées
- La poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles par la reconduction nécessaire des crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention versée au CCAS d'un montant de 300 000 euros, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique par élève sera encore augmentée de 2 % en 2021.



Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, novembre 2020.

Que comprennent les dépenses de fonctionnement ?

Elles concernent par exemple les dépenses de personnel, d'entretien des bâtiments publics et des véhicules municipaux, de communication ou encore d'eau, d'électricité et de chauffage des bâtiments. Elles mesurent « le train de vie » d'une commune.

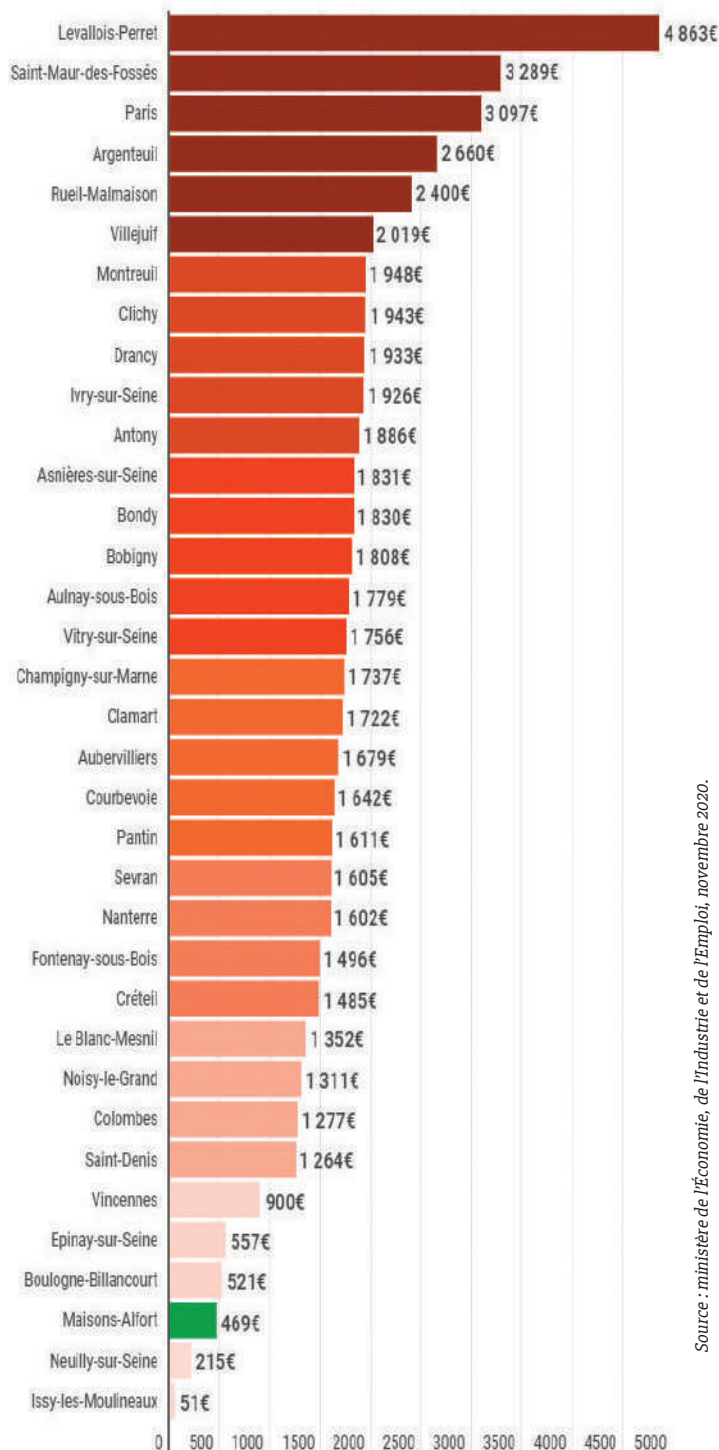
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement (en euros par habitant) sont les plus faibles parmi les 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 072 euros en 2019, soit 42 % de moins par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1 850 euros).

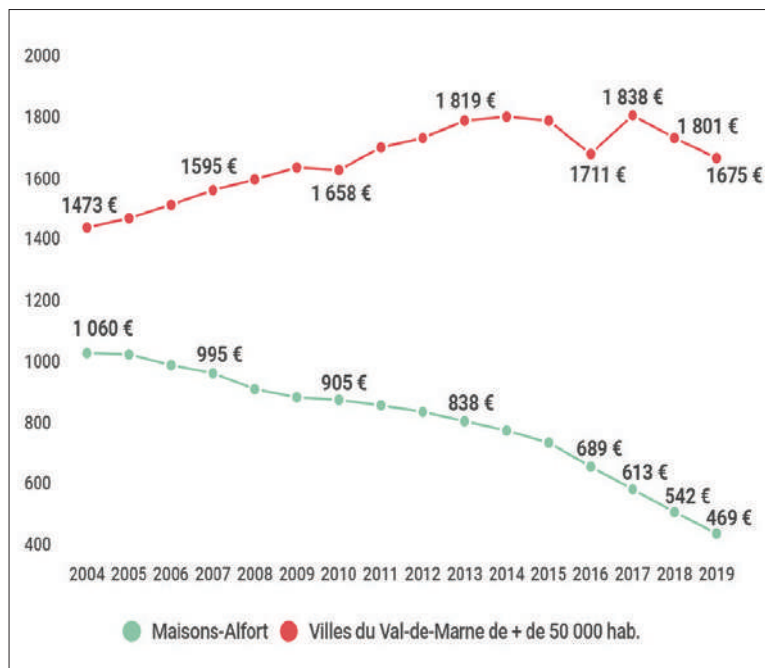
La réduction de la dette se poursuit

Depuis 2005, l'endettement de notre Ville est en baisse constante, passant ainsi de 1 060 euros par habitant à 469 euros en 2019, soit une diminution de 55 % de l'endettement communal. Cette diminution significative de l'endettement communal place Maisons-Alfort dans une situation favorable au sein de la métropole du Grand Paris : en 2019, son endettement en euros par habitant est inférieur de 72 % à la moyenne des villes de plus de 50 000 habitants.

Endettement des 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant)



Évolution de l'endettement communal (en euros/habitant)



À titre de comparaison, Maisons-Alfort est la commune de plus de 50 000 habitants **la moins endettée du Val-de-Marne**. Ainsi, notre niveau d'endettement est plus de **trois fois moins élevé que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département** (469 contre 1 649 euros). Plus largement, notre endettement est inférieur de plus de moitié (65 %) par rapport à la moyenne nationale (1 368 euros).

Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, novembre 2020.

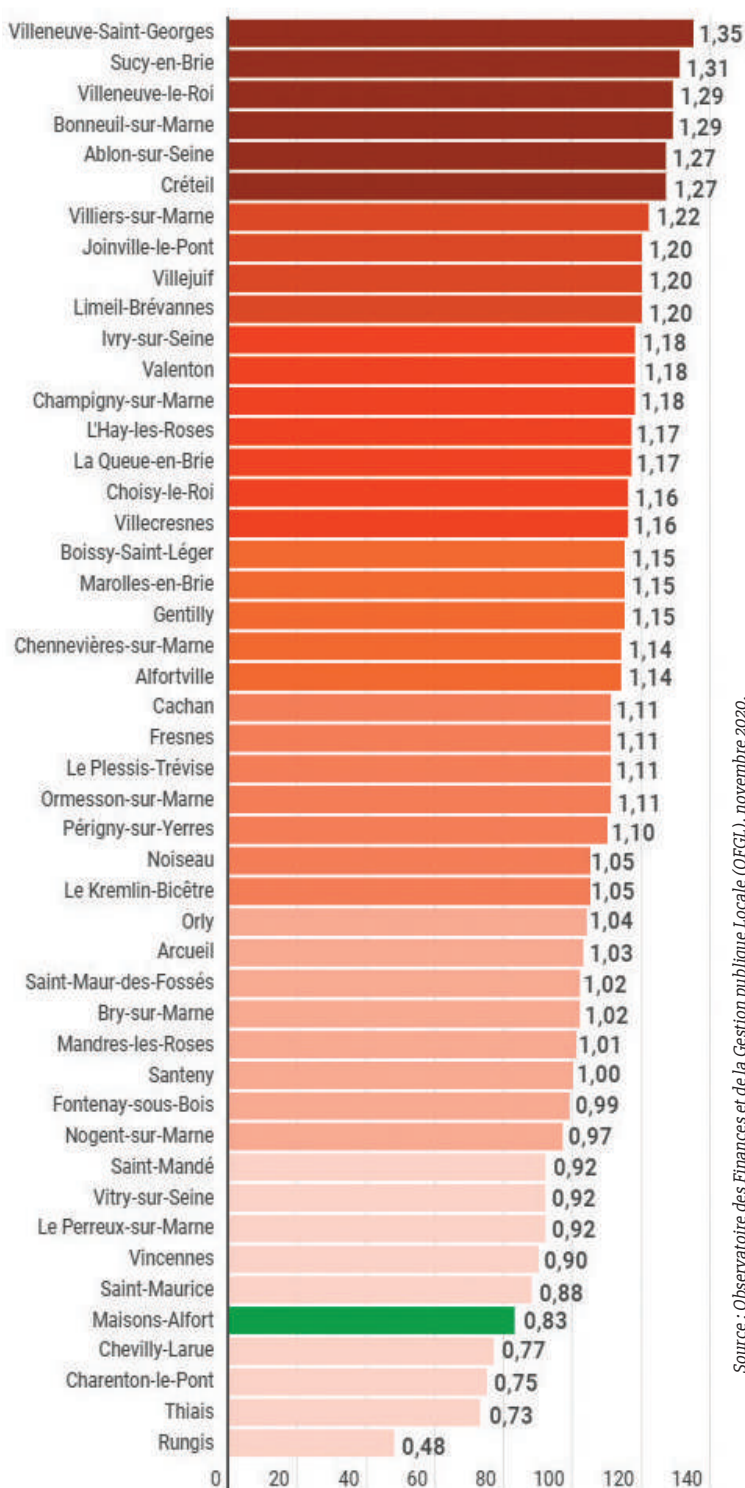


Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, novembre 2020.

Une pression fiscale parmi les plus basses

La faible pression fiscale appliquée aux familles maisonnaïses n'est rendue possible que par une gestion saine et responsable de l'argent public. Ainsi, l'effort fiscal qui pèse sur les familles maisonnaïses (0,83) est inférieur en 2019 de 33 points à la moyenne nationale des villes de 50 000 à 100 000 habitants (0,83 contre 1,16).

Pression fiscale sur les ménages pour les 47 communes du Val-de-Marne (données 2019)



Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale ?

L'effort fiscal donne la mesure de la pression fiscale pesant sur les familles au titre des impôts directs locaux payés à la commune (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non-bâtie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

0 % de hausse des taux d'impôts communaux

Cette gestion maîtrisée des finances communales permet à la Ville de Maisons-Alfort de limiter l'évolution des taux d'imposition. Ainsi, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2021 – comme ce fût déjà le cas en 2020 –, que ce soit pour la taxe foncière bâtie et non bâtie, et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaïses.

Taxe d'habitation : une politique d'abattements généreuse

La Ville maintient les abattements en matière de taxe d'habitation en 2021 pour les ménages encore imposables à la taxe d'habitation sur les résidences principales, à savoir :

- **L'abattement général au taux maximal autorisé de 15 %**, soit une réduction de 161 euros par logement en 2020.
- **L'abattement pour charges de famille (1 ou 2 enfants à charge) au taux majoré de 15 %**, soit une réduction de 161 euros par enfant pour chacun des deux premiers enfants en 2020.
- **L'abattement pour les familles nombreuses (3 enfants et plus à charge) au taux maximum de 25 %**, soit une réduction de 267 euros par enfant à partir du 3^e enfant en 2020.

Au titre de l'année 2020, cette politique d'abattements généreuse représente une réduction totale de l'impôt payé par les Maisonnais de 6,2 millions d'euros, soit 25 % du produit fiscal perçu par la commune. Ce choix est d'autant plus volontariste que ces abattements de taxe d'habitation ne sont pas compensés financièrement par l'État aux communes.

Source : Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL), novembre 2020.

Les taux d'imposition communaux (en %) à Maisons-Alfort sont inférieurs aux moyennes départementale et nationale pour les taxes d'habitation et foncière sur le bâti.

Taux communaux en %	Maisons-Alfort 2020	Moyenne nationale 2019	Moyenne départementale 2019
Taxe d'habitation	22,09 %	24,56 %	24,42 %
Taxe foncière sur le bâti	13,77 %	21,59 %	21,23 %

Dans le cadre de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en place progressivement jusqu'en 2023, les communes ne percevront plus la recette de cet impôt local dès 2021, une compensation devant être versée en contrepartie par l'État en 2022. En conséquence, et ce dès 2021, la Ville de Maisons-Alfort ne pourra plus voter de taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement pour celle s'appliquant aux résidences secondaires (22,04 %).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – qui finance le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères – a été transféré au 1^{er} janvier 2021 des communes aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui votent désormais directement le taux d'imposition. Par délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil de territoire a opté pour un taux unique de TEOM intercommunale avec une durée de lissage de 10 ans pour les 13 communes de l'EPT Paris Est Marne&Bois. Ce taux unique devra être adopté par délibération avant le 15 avril prochain. Ainsi, les recettes et les dépenses liées à la compétence « *gestion des déchets ménagers et assimilés* » – désormais pleinement assumée financièrement par les EPT –, ne figurent plus au budget communal en 2021.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie

La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'accompagne également, dès 2021, du transfert aux communes de la part départementale

de taxe foncière bâtie complété par un mécanisme de compensation destiné à assurer aux communes un produit fiscal identique à celui existant en 2020.

0 % de hausse des tarifs municipaux

La Ville de Maisons-Alfort n'augmentera aucun tarif municipal en 2021, quel que soit le secteur concerné : sport, loisirs, enfance-éducation... Les tarifs des crèches, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs ou encore du centre aquatique n'augmenteront pas non plus en 2021. À noter que les tarifs municipaux n'ont pas été augmentés sur 5 ans (2015-2020), afin de continuer à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.

Un programme d'investissement dynamique

Le maintien d'un endettement faible et d'un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé, a permis à la Ville de Maisons-Alfort de poursuivre au fil des années un programme d'investissement dynamique afin d'offrir aux Maisonnais des services et des équipements de qualité. En 2021, les dépenses d'investissement sont évaluées à 9 millions d'euros dans le cadre du budget prévisionnel.

Des crédits additionnels d'investissement seront par ailleurs inscrits au budget supplémentaire dans l'année.

En 2020, première année du nouveau mandat municipal (2020-2026), c'est un montant total de dépenses d'investissement de 11,3 millions d'euros qui a été réalisé dans un contexte fortement impacté par deux confinements et un arrêt de l'activité économique nationale et des chantiers pendant plusieurs semaines.

L'essentiel du budget 2021

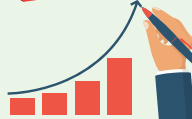


D'augmentation des taux d'impôts communaux de hausse des tarifs municipaux



Diminution de la dette de 60 % en 16 ans : notre dette est **3 fois moins élevée** que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : les plus faibles des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris.



Un programme d'investissement dynamique à hauteur de **9 millions d'euros en 2021 dès le budget primitif**.

Au total, 4 500 élèves sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires maisonnaises.

La Ville compte 13 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires publiques, dont le groupe scolaire Condorcet représenté



Des services pour tous les Maisonnais

Éducation et scolarité

Une attention particulière est accordée par la Ville de Maisons-Alfort à l'école et au rôle essentiel de l'enseignement maternel et élémentaire dans la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes Maisonnais. C'est pourquoi, la Ville entend poursuivre en 2021 ses actions en faveur de l'école et de l'apprentissage des élèves de 3 à 25 ans.

Dotation scolaire annuelle : +2 %

La dotation scolaire annuelle des crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la ville – soit 4 500 élèves – est revalorisée de 2 % en 2021. Cette dotation est ainsi portée à 60 euros par élève de maternelle et à 60,90 euros par élève en élémentaire. Le crédit supplémentaire par élève attribué aux quatre écoles de la ville situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) est également porté à la hausse en 2021, passant à 5,40 euros.

✔ Montant total alloué à ces actions en 2021 : **282 000 euros**.

Soutien et lutte contre l'exclusion scolaire

Notre ville participe au financement de l'association de la Fondation Étudiante

pour la Ville (AFEV) qui offre un soutien scolaire personnalisé aux élèves maisonnaiss inscrits dans les établissements situés en REP (une trentaine d'élèves sur l'année scolaire 2020-2021).

Les activités de l'OMC

L'Office Municipal de la Culture (OMC) organise des activités de soutien scolaire en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire dans le cadre des Maisons Pour Tous et des centres socioculturels des différents quartiers de la ville. Un accompagne-

ment personnalisé, maintenu durant la crise sanitaire, est ainsi proposé aux élèves maisonnaiss du CP à la 6^e.

Repas gratuits ou à demi-tarif

Des repas gratuits ou à ½ tarif sont fournis aux enfants des écoles maternelles et élémentaires issus de familles défavorisées. Soit 13 255 repas pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 (en mars) en faveur de 279 enfants.

✔ Montant total alloué à cette action en 2020 : **30 000 euros**.

L'accueil de loisirs Les Planètes peut accueillir jusqu'à 180 enfants en élémentaire tout en possédant également un bâtiment réservé aux enfants en maternelle.



entaires
é ci-dessous.

De longue date, les tarifs municipaux de la restauration scolaire proposés par la Ville demeurent attractifs afin de préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.



Les projets citoyens et écocitoyens

La Ville poursuit les projets citoyens et écocitoyens dans les écoles élémentaires avec le concours de l'inspection académique (classes de CM1 et CM2). Outre ces projets, la Ville organise également le permis piéton et des ateliers d'éducation nutritionnelle pour l'ensemble des classes de CE2, des épreuves de prévention routière pour les classes de CM2, CP et CE1 ainsi que de la formation aux premiers secours pour les classes de CM1 et de CM2. 1 500 enfants profitent ainsi de ces projets éducatifs. Depuis mai 2016, les écoles maisonnaises se rendent également à la Ferme de Maisons-Alfort dans le cadre de projets pédagogiques proposés en collaboration avec l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort qui a déjà accueilli près de 50 000 visiteurs (scolaires et extrascolaires) depuis son inauguration.

Séjours et classes de découverte

La Ville a reconduit pour l'année scolaire 2020-2021 26 classes de découvertes en partenariat avec l'Éducation nationale dans les écoles élémentaires en 2021, soit le même nombre que les années scolaires précédentes. Toutefois, en raison de

l'épidémie de Covid-19, seules deux classes sur les 26 classes prévues initialement ont pu effectuer leur séjour jusqu'ici.

En parallèle, ce dispositif est complété par des séjours vacances (hiver, printemps et été) à destination des Maisonnais âgés de 6 à 17 ans. En raison de l'épidémie de Covid-19, les séjours 2021 sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Nous ne manquerons

pas de vous tenir informés via le magazine municipal, le site internet et le Facebook de la Ville si ce type de séjours était de nouveau autorisé, notamment cet été.

☑ **Montant total des dépenses affectées au fonctionnement (personnels compris) du secteur scolaire et périscolaire, y compris les accueils de loisirs en 2021 : 15 millions d'euros.**

Parmi les activités du parcours écocitoyen mis en place par la Ville, la sensibilisation à la biodiversité par la visite des ruches du Fort de Charenton (photo prise avant la crise sanitaire).



La Ville dispose notamment de 4 crèches et de 5 haltes-garderies municipales comptabilisant plus de 300 places (photo prise avant la situation sanitaire).



Dès que les conditions sanitaires le permettront, les vo... de nouveaux proposés par la Ville, comme chaque ann...



Petite Enfance

Une attention particulière est accordée par notre Ville aux équipements de la petite enfance – crèches et haltes-garderies. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021 notre Ville dispose d'une capacité d'accueil de :

- **3 crèches collectives municipales** qui offrent 162 places d'accueil
- **1 crèche familiale municipale** à la Maison de l'Enfant d'une capacité d'accueil de 100 places
- **5 haltes-garderies** pour un total de 78 places

Soit une capacité d'accueil totale des structures municipales de la petite enfance de **340 places (262 en crèches et 78 en haltes-garderies)**.

Sans compter les 275 places d'accueil des 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort, qui portent le **nombre de places en crèches collectives** et familiales (municipales et départementales) **dans notre ville à 615**. Ces structures d'accueil sont complétées par la ludothèque de la Maison de l'Enfant, 3 lieux d'accueil Enfants-Parents et 1 Relais Assistantes Maternelles.

✔ *Montant total des dépenses affectées au fonctionnement des équipements municipaux de la petite enfance en 2021 : **6,1 millions d'euros**.*

Solidarité

Plus que jamais du fait de la situation sanitaire, la Ville de Maisons-Alfort se mobilise et poursuit ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de précarité sociale. Plusieurs dispositifs municipaux existent ainsi au bénéfice des Maisonnais de plus de 65 ans tandis qu'en parallèle, la Ville intervient auprès des Maisonnais les plus modestes par l'intermédiaire du CCAS ou directement sur le budget communal.

Aides ménagères et portage de repas à domicile

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnais âgés de plus de 65 ans. Du fait de la crise sanitaire, et plus particulièrement durant le premier confinement, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a continué d'assu-

rer le portage de repas à domicile ainsi que le service d'aides à domicile chez les personnes âgées et fragiles. Tous les bénéficiaires du portage de repas ont ainsi été livrés quotidiennement. Le Service Municipal d'Aide à Domicile (SMAD) a priorisé les prestations, centrées alors sur les courses, la préparation des repas et l'aide à la toilette. Au total, ce sont près de 200 Maisonnais qui ont pu bénéficier de ce service. De plus, les agents du CCAS ont contacté régulièrement les personnes isolées et vulnérables inscrites dans le registre canicule/grand froid, soit près de 300 Maisonnais. Ainsi, en 2020, ce service a concerné 446 bénéficiaires au titre de l'aide-ménagère à domicile et 245 au titre du portage de repas à domicile, pour un total d'environ 44 068 repas livrés en 2020.

✔ *Montant total alloué à cette action en 2021 : **1,8 million d'euros**.*

Des séjours vacances réservés aux seniors

Des séjours vacances à l'étranger sont organisés par le CCAS de la ville en collaboration avec l'Association Nationale

oyages à destination des seniors maisonnaiss seront
ée (photo prise avant la situation sanitaire).



À Noël, un dispositif exceptionnel a été mis en place par la Ville afin de distribuer
des boîtes de chocolat accompagnées de champagne aux seniors maisonnaiss.



des Chèques Vacances (ANCV) pour les Maisonnaiss de plus de 65 ans, complétés par un séjour en France, réservé aux plus de 60 ans non imposables sur le revenu. En 2021, trois lieux de séjour sont prévus – sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire – à Port-Barcarès, en Corse et en Norvège. Ce sont chaque année, entre 150 et 200 seniors maisonnaiss qui partent à la découverte de nouveaux horizons.

Large palette d'activités de loisirs

De nombreuses activités dédiées aux seniors sont habituellement proposées dans les différents quartiers de la ville par les 5 espaces loisirs seniors (Charentonneau, Centre-ville, Juilliottes, Liberté, Planètes) ainsi que par le service INFO-Séniors. Afin de maintenir le lien avec le public maisonnaiss, INFO-Séniors propose de nombreuses activités à distance, afin de respecter les contraintes sanitaires.

✔ Montant total alloué à cette action en 2021 : **215 000 euros**.

Repas de printemps et goûters de Noël

Deux fois par an, il est de coutume que

la Ville invite les Maisonnaiss de plus de 65 ans à profiter d'un spectacle de qualité au Moulin Brûlé. Plus de 2 000 seniors participent à chaque édition de ces moments de partage. Du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19, les goûters de Noël organisés pour les seniors maisonnaiss au Moulin Brûlé n'ont pu se tenir lors des précédentes fêtes de fin d'année. Comme le veut la tradition, la Ville a toutefois décidé d'offrir les colis garnis aux plus de 80 ans ainsi que les boîtes de chocolats aux seniors maisonnaiss, avec en plus cette année du champagne, afin de faire de cette période un moment festif. Ainsi, un dispositif exceptionnel a été mis en place au cours du mois de décembre avec des points de distribution dans chaque quartier. *En raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville n'a pas pu organiser les repas de printemps 2021.*

Des aides tout au long de l'année

Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières sont attribués toute l'année par le CCAS aux Maisonnaiss les plus démunis.

✔ Montant total alloué à cette action en 2021 : **107 000 euros**.

Le fonds d'aide à l'énergie aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Ce fonds est mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPE-REC qui intervient en complément du dispositif mis en œuvre par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

✔ Montant total alloué à cette action en 2020 : **17 304 euros** versés par le CCAS à 150 familles.

L'aide aux associations sociales et caritatives

Dans la continuité de ses actions afin d'apporter un soutien aux habitants et de mettre en place des initiatives solidaires, la Ville a décidé d'augmenter fin 2020, via le CCAS, les subventions allouées aux associations solidaires particulièrement sollicitées cette année, à l'image des Restos du Cœur, du Rotary Club, ou encore du Lions Club.

✔ Montant total alloué à ces actions en 2021 : la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS s'élève à **300 000 euros**.

Chaque année, la Ville organise un Forum afin que les Maisonnais puissent venir à la rencontre des associations sportives, culturelles et de loisirs.



Entraînement d'escalade dans le gymnase des Juilliottes.



Sport, culture, emploi : une ville dynamique

Sport

9 dispositifs gratuits dans le cadre du Sport pour tous

La Ville poursuit sa politique sportive active, le « Sport pour tous », permettant aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans de s'exercer gratuitement à la pratique de nombreuses disciplines, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'Etat sur le temps scolaire et en dehors. Il s'agit du **Bébé-Gym**, des **Contrats Bleus**, du **Sport Cité**, du **Sports Loisirs Jeunes**, du **Sports Loisirs Quartiers**, de **l'Été Chaud**, du **Sport à l'École** sans oublier l'aménagement du temps de l'enfant (ATE) – ateliers sportifs durant la pause du midi à l'école – pour les élèves

des écoles élémentaires.

À noter que suite aux dernières annonces gouvernementales, toutes les activités extrascolaires, y compris les sports de ballon sans contact, sont autorisées uniquement en plein air pour les mineurs. Le service des Sports de la Ville s'est ainsi adapté à ces contraintes sanitaires afin de toujours proposer une offre sportive de qualité aux jeunes Maisonnais.

Chaque année, ce sont habituellement près de 10 000 enfants et jeunes Maisonnais âgés de 3 à 25 ans qui profitent de ces dispositifs gratuits.

✔ **Montant total alloué à cette action en 2021 : 1,27 million d'euros.**

Des équipements sportifs de qualité

La Ville de Maisons-Alfort propose aux Maisonnais de nombreux équipements sportifs municipaux dans tous les quartiers de la ville afin qu'ils puissent pratiquer librement ou dans le cadre de l'un des nombreux clubs sportifs associatifs de la commune le sport de leur choix.

Notre ville dispose ainsi d'un centre aquatique (3 bassins), d'un Palais des Sports (650 places), de 9 gymnases, de 3 stades avec 3 terrains de football, de 11 salles de sport spécialisées (4 dojos dont un dédié au judo, 5 salles de musculation, 1 salle d'escrime et une salle dédiée à la gymnastique), de 6 plateaux d'évolution multisports, d'une piste d'athlétisme, des aires de lancer et de saut au stade Delaune, de 19 courts de tennis (10 couverts en hiver et 6 en été) ainsi que d'un mini-golf et d'un skatepark au Parc La Fontaine.

✔ **Montant total alloué au fonctionnement des équipements sportifs municipaux en 2021 : 4,1 millions d'euros.**

Les bourses Sport et Culture

Depuis 1998, la Ville verse une bourse Sport, et depuis 2004, une bourse Culture aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources afin de favoriser l'inscription des jeunes Maisonnais dans l'un des nombreux clubs sportifs et/ou associations culturelles de Maisons-Alfort (362 jeunes concernés en 2020 pour un total de 24 000 euros).

Culture

La Ville offre à tous les Maisonnais des équipements culturels et sociocultu-

Entièrement dédié à la pratique des sports urbains, le skatepark multi-glisse de plein air est accessible à différentes pratiques (skateboard, roller, trottinette, BMX...).

Une nouvelle boîte à livre a été installée aux Planètes, ainsi que dans le quartier Liberté Vert-de-Maisons, portant le total à 9 boîtes à livres au sein de Maisons-Alfort.



rels adaptés à toutes les générations et répartis dans tous les quartiers, soit un total de 15 équipements, à savoir :

- **Le conservatoire municipal** de musique, de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux (près de 800 élèves pour la saison 2020-2021)
- Les deux théâtres municipaux, **le NECC et le théâtre Claude Debussy** qui proposent un large choix de spectacles variés, y compris pour le jeune public.
- **Le Ciné Debussy**, le cinéma de Maisons-Alfort installé dans le théâtre Claude Debussy.
- **La médiathèque André Malraux, la bibliothèque du Centre et la bibliothèque René Coty**, complétées par un bibliobus qui dessert les écoles et quartiers éloignés de ces trois équipements.
- **Le musée d'histoire locale** au château Régat
- **Les 9 équipements de quartiers gérés par l'OMC**: le centre culturel de Charentonneau; la Maison Pour Tous d'Alfort et l'Annexe de la Maison Pour Tous d'Alfort; la Maison Pour Tous Pompidou et le Mille Club; le centre socioculturel de La Croix des Ouches; INFO-Parents;

le centre socioculturel Liberté, avec l'espace multimédia du Square Dufourmantelle; le centre socioculturel des Planètes; INFO-Séniors, avec l'Espace Loisirs Charentonneau, l'Espace Loisirs du Centre et l'Espace Loisirs des Juilliottes.

■ **Le Moulin Brûlé**

✔ *Montant total alloué au fonctionnement des équipements culturels et de quartiers municipaux en 2021 : 6,8 millions d'euros.*

La Ville de Maisons-Alfort compte deux théâtres, Claude Debussy et le Nouvel Espace Culturel Charentonneau (NECC).



L'Été du Jeux est un dispositif gratuit proposé par l'Office Municipal de la Culture chaque été aux jeunes Maisonnais.

En 2020, ce sont près de 900 jeunes – dont 45 % de Maisonnais – qui bénéficient d'un suivi régulier assuré par la dizaine de conseillers que compte la Mission Locale.



Emploi

Dans une conjoncture économique difficile, la Ville de Maisons-Alfort entend encourager l'insertion professionnelle des Maisonnais et les accompagner de façon adaptée dans leur recherche d'emploi.

3 structures d'aide à l'emploi financées par la Ville

Pour donner un coup de pouce aux Maisonnais en recherche d'emploi ou de formation, la Ville de Maisons-Alfort finance 3 structures dédiées : la Mission Locale (pour les 16-25 ans), Accueil-Emploi (demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et

le Bureau Information Jeunesse (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

✔ Montant total des subventions municipales accordées en 2021 : **300 000 euros**.

La participation communale au Fonds Municipal d'Aide aux Jeunes

Elle est destinée à soutenir financièrement les projets d'insertion des jeunes Maisonnais dont l'affectation est gérée

par la Mission Locale.

✔ Montant total de la participation communale en 2021 : **10 000 euros**.

Cours de promotion sociale pour adultes

Organisés par la Caisse des Écoles à l'école élémentaire Charles Péguy et au lycée professionnel Paul Bert, ils consistent en enseignements théoriques et professionnels, langues vivantes et préparations aux concours administratifs (182 inscrits pour l'année scolaire 2020-2021). Du fait de la situation sanitaire, les cours ont actuellement lieu à distance.

✔ Montant total en 2021 : **113 000 euros**.

Rénovation des logements sociaux et privés

La Ville finance les actions du Bureau Municipal du Logement (193 000 euros en 2021) et poursuit activement sa politique d'incitation à l'entretien régulier et à la rénovation de tous les logements sociaux de la ville, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des 10 autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal.

✔ Les programmes de travaux de modernisation et de rénovation réalisés par Maisons-Alfort Habitat depuis 2008 représentent un montant de plus de 17,5 millions d'euros.

Ces travaux de réhabilitation sont complétés par une politique active des constructions neuves et d'acquisitions-améliorations de logements sociaux. En 2020, **2,5 millions d'euros** y ont été consacrés.

La Ville, associé à Maisons-Alfort Habitat ont également créé un Organisme de Foncier Solidaire, agréé par le préfet de Région le 12 janvier 2021 afin de développer une offre d'accession sociale sur la commune. Ce nouvel outil permettra de proposer des logements neufs jusqu'à 40 % inférieurs aux prix actuellement pratiqués sur Maisons-Alfort.

Dans le cadre du **droit de préemption urbain renforcé**, la Ville intervient activement pour acquérir des appartements privés dans le secteur immobilier, qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après travaux de rénovation. Cette procédure est renforcée, depuis 2014, sur des ensembles identifiés afin de lutter activement contre l'habitat insalubre et la pratique des « marchands de sommeil ».

Visuel de la future Maison de l'Environnement sur les Bords de Marne.



Les principales réalisations en 2021

- **La création de la Maison de l'Environnement sur les Bords de Marne**, un lieu entièrement dédié à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité où les Maisonnais pourront venir s'informer mais aussi se former afin de participer à leur échelle à la transition écologique pour un total de 1,2 million d'euros.
- **La rénovation-extension de la maternelle Charles Péguy** comprenant la réfection de la cour d'école en enrobé clair pour un coût total de 1,6 million d'euros.
- **Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Les Planètes** pour un montant de 250 000 euros. L'ensemble des menuiseries extérieures, aujourd'hui usé, sera remplacé dans un souci de renforcement des performances thermiques et acoustiques du bâtiment.
- **La rénovation et le paysagement du cimetière communal** pour un total de 527 000 euros
- **Le ravalement de l'école élémentaire Georges Pompidou** pour 500 000 euros
- **La mise en œuvre de la première phase de la vidéoprotection** pour 200 000 euros
- **La rénovation de la couverture des tennis couverts du Parc La Fontaine** pour 800 000 euros
- **L'achèvement de la construction du club-house des tennis rue du 11 Novembre 1918** pour 590 000 euros
- **Un programme d'entretien renforcé de la voirie communale** pour 882 000 euros
- **Le programme annuel d'éclairage public** pour 345 000 euros comprenant notamment 150 000 euros pour la rénovation du réseau.
- **Le programme annuel de plantation d'arbres et d'arbustes** pour un montant de 100 000 euros dans les espaces verts urbains et privés, chez les particuliers, ainsi que la plantation de 200 nouveaux arbres pour un total de 290 000 euros dans le cadre du plan 1000 pour Maisons-Alfort.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2021 prévoit également les crédits nécessaires aux **travaux d'entretien renforcé** permettant de maintenir un niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine **des écoles** (élémentaires et maternelles) et du **restaurant scolaire**, des **équipements culturels** et des **équipements sportifs et socioculturels**.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements communaux. Les travaux en régie concerneront, en particulier, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons pour la voirie et la création et la rénovation des massifs fleuris pour l'ensemble des espaces verts de la ville.

La Ville poursuivra la politique constante de rénovation et d'entretien renforcé des équipements communaux, afin de continuer à offrir à tous les Maisonnais et dans tous les quartiers de la ville des services constamment améliorés pour le confort de chacun.

La Ville continue d'investir dans l'embellissement de Maisons-Alfort, notamment par son programme d'entretien renforcé de la voirie communale.

